

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 29 juin 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42  
Nombre de présents : 35  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 40

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK  
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU  
Mme GRAMMONT Agnès,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS  
M. RAVET Pierre-Luc,  
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

***Secrétaire de séance :*** M. DUYCK Joël

## Délibération n°2021D128 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Sollicitation de la commune de Lestrem du Fonds de concours pour les travaux d'extension de l'école élémentaire René Flament.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

En date du 18 juin 2020, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres, dénommé 2020/2.

Dans ce cadre, par courrier en date du 10 mai 2021, la commune de Lestrem a sollicité la CCFL afin de recevoir cette aide dans le cadre des travaux d'extension de l'école élémentaire René Flament, pour un montant total de 342 675 euros. Le montant estimatif des travaux est fixé à 1 775 000 euros HT.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 157 422 € sollicités dans le cadre de la rénovation de l'école Henri Cousin, par délibération du 18 juin 2015,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 20 juin 2018 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 224 700 € sollicités dans le cadre de travaux d'extension des cimetières communaux, par délibération du 14 décembre 2018,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 28 mars 2019 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 338 475 € sollicités dans le cadre de l'aménagement de la rue des Mioches, par délibération du 27 juin 2019,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 18 juin 2020, dénommé 2020/1, ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 157 422 € sollicités pour l'aménagement paysager du Parc de la Giclais, par délibération du 15 avril 2021,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 15 octobre 2020, dénommé mandat 2020-2026/01, ayant été sollicité partiellement, comme suit :

- 450 000 € sollicités pour l'aménagement paysager du Parc de la Giclais, par délibération du 15 avril 2021,

C'est donc la totalité du Fond de concours, dénommé 2020/2, ayant fait l'objet d'une délibération en date du 18 juin 2020 qui est activé.

La commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de LESTREM de la somme maximale de 342 675 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

